Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500077-20251202-D2025_55-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 02/12/2025

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
8	9

Vote
A la majorité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

L'an 2025, le 2 Décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 27/11/2025, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : LETOURNOUX Isabelle, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés : Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna, MIRAMONT Aurélie

Procurations : Mmes : BORDES Valérie à Mme SAUVEE Stéphanie, JAMAUX Johanna à M. RICHARD Bruno, MIRAMONT Aurélie à Mme LETOURNOUX Isabelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAUVEE Stéphanie

2025/55 – Lagunes : convention pâturage 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune a une convention pâturage en cours depuis avril 2025 pour les lagunes avec la Bergerie Grain d'Orge de Mézière sur Couesnon.
Il explique que la convention pâturage doit être revue car la bergerie a besoin de savoir si la convention sera prolongée au-delà d'avril 2026. En effet, en fonction de cette prolongation, la bergerie doit se décider sur la vente ou non de ses animaux, dépendante des terres qui lui seront mises à disposition.

Monsieur le Maire explique qu'en conséquence, un appel à candidature a été réalisé depuis le mois d'octobre jusqu'au 1er décembre 2025 inclus.
La commune n'a réceptionné qu'une seule candidature, celle de la bergerie Grain d'Orge.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au conseil de passer une nouvelle convention avec la bergerie Grain d'Orge de Mézière sur Couesnon pour l'année civile 2025. Il est précisé que sur la convention, le nombre d'animaux ne sera pas limité et qu'un mail devra être adressé à la mairie lorsque la quantité d'animaux sera modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **9 POUR et 2 ABSTENTIONS :**

- **APPROUVE** la candidature de la bergerie Grain d'Orge
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de pâturage avec la bergerie Grain d'Orge, pour l'année 2026 et ajourner la précédente convention au 31 décembre 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Youri MOYSAN

MAIRIE D'AUBIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

La secrétaire de séance :
Mme SAUVEE Stéphanie